

Nilda BALDA	<i>Bloc 3 - Cybersécurité</i>	TD - Ecotri/Cibeco
<i>S101 G1</i>	<i>THÈME 4</i>	

## *Compte-rendu*



## *Sommaire*

<b>I.</b>	<b>Exercice 1.....</b>	<b>2</b>
<b>II.</b>	<b>Exercice 2.....</b>	<b>2</b>
<b>III.</b>	<b>Exercice 3.....</b>	<b>3</b>
<b>IV.</b>	<b>Exercice 4.....</b>	<b>4</b>

## I. **Exercice 1** :

La confidentialité des données archivées n'est pas garantie par la procédure d'archivage utilisée par **Cibeco**, en effet la technique qui est utilisée pour archiver les données n'est pas bonne.

- Le transfert des données via un port USB est accessible sur le serveur d'archivage, ce qui fait que toutes personnes peuvent accéder facilement à ses données.
- Il y a aussi un seul serveur pour toutes les archives, donc la capacité n'est pas suffisante (500 Go).
- Les données archivées ne sont pas chiffrées, il ne sont donc pas protégés.
- La durée d'archivage n'est pas longue, les données seront supprimées dans un délai de 2 ans.

## II. **Exercice 2** :

Le risque lié à l'indisponibilité du serveur d'archivage de Cibeco compte tenu de la procédure d'archivage mise en place par l'entreprise. Il peut avoir des risques comme :

- **Perte de données** : Si le serveur d'archivage est inaccessible, les données archivées ne sont pas accessibles lorsque nécessaire. Cela pourrait entraîner la perte de données critiques pour l'entreprise.

- **Risques de sécurité** : Si le serveur d'archivage est compromis en raison d'une indisponibilité, cela pourrait également provoquer des risques de sécurité supplémentaires. Les données archivées pourraient être exposées à des accès non autorisés, à des manipulations malveillantes ou à des violations de la confidentialité, ce qui pourrait avoir des conséquences pour l'entreprise et ses clients.

- **Perte de confiance des clients et des partenaires** : En fin de compte, l'indisponibilité du serveur d'archivage de Cibeco pourrait entraîner une perte de confiance de la part des clients et des partenaires commerciaux.

### III. **Exercice 3** :

La politique d'archivage de Cibeco n'est pas conforme au RGPD.

Le RGPD impose le principe de limitation de la conservation des données, ce qui signifie que les données personnelles ne doivent être conservées que le temps nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Si la politique d'archivage de Cibeco prévoit une conservation des données plus longue que nécessaire, elle pourrait être considérée comme non conforme au RGPD.

Le RGPD exige que les entreprises soient transparentes quant à la manière dont elles traitent et conservent les données personnelles. Si Cibeco ne fournit pas d'informations claires sur sa politique d'archivage, y compris sur la durée de conservation des données et les finalités de cette conservation, cela pourrait constituer une violation du RGPD.

Et enfin le RGPD exige que les entreprises prennent des mesures appropriées pour protéger les données personnelles contre la perte, la destruction ou l'accès non autorisé. Si les données archivées par Cibeco ne sont pas suffisamment sécurisées, par exemple si le serveur d'archivage est vulnérable aux cyberattaques, cela pourrait constituer une violation du RGPD.

En conclusion, la politique d'archivage de Cibeco ne pas conforme au RGPD en raison de plusieurs risques, notamment la durée de conservation des données, le manque de transparence, les problèmes de sécurité et aussi il y a une l'absence d'évaluation d'impact sur la protection des données. Il est donc essentiel que Cibeco examine sa politique d'archivage et apporte les modifications nécessaires pour se conformer aux exigences du RGPD.

#### IV. **Exercice 4 :**

Le niveau de gravité pour chacun des risques à sélectionner dans la liste déroulante du ticket de déclaration d'un incident.

Risques	Niveau de gravité
<b>Perte de données</b>	<b>Gravité élevée</b> : Cette situation pourrait entraîner des pertes financières importantes, des litiges et une perte de confiance des clients.
<b>Risques de sécurité</b>	<b>Gravité élevée</b> : Les violations de données peuvent avoir un impact considérable sur la réputation de l'entreprise et entraîner des conséquences financières, juridiques et réglementaires.
<b>Perte de confiance des clients et des partenaires</b>	<b>Gravité moyenne à élevée</b> : La perte de confiance peut entraîner une diminution des revenus, une perte des clients et des partenaires, ainsi qu'une détérioration de la réputation de l'entreprise.

En justifiant le niveau de gravité pour chaque risque, l'équipe chargée de la gestion des incidents peut mieux prioriser les actions à prendre pour analyser ces risques et minimiser leur impact sur l'entreprise.

